



MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE AU PARAGUAY

Une délégation de six parlementaires de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), dirigée par M^{me} Edda Acuña, première vice-présidente de la COPA et sénatrice de la province de Buenos Aires en Argentine, a observé les élections générales du 20 avril 2008. La délégation de la COPA était également composée de : M^{me} Silvia Caballero, députée de la Province de Buenos Aires, en Argentine; M. Ernesto Angulo Milla, député de l'Assemblée législative d'El Salvador; MM. Mario López Valdez et Eduardo Nava, sénateurs du Congrès de l'Union du Mexique; M. Alexandre Cloutier, député de l'Assemblée nationale du Québec, ainsi que de quatre conseillers en matière électorale. La délégation a constaté que le scrutin s'est déroulé dans le calme et dans le respect des règles électorales en vigueur lors de cette élection.



Au cours de la journée du vote, les membres de la délégation se sont déplacés dans la capitale, Asunción, et dans le département Central afin d'observer le déroulement des élections dans près de cinquante bureaux de vote. Malgré quelques mentions d'irrégularités, les membres de la délégation ont constaté que la procédure électorale avait été respectée et que le scrutin s'était déroulé dans l'ordre. « L'enthousiasme des électeurs et leur volonté à participer à ce rendez-vous électoral si important m'ont beaucoup impressionné », a déclaré Mme Acuña. De plus, les membres de la délégation ont souligné la rigueur dont a fait preuve le personnel électoral ainsi que les représentants des partis politiques dans l'accomplissement de leur tâche.

Depuis son arrivée le 16 avril, en plus de l'observation réalisée dans les bureaux de vote, la délégation de la COPA a procédé à d'importantes rencontres avec les candidats à la présidence du pays, avec des autorités du Congrès et de la Justice électorale, ainsi qu'avec des organisations de la société civile, dans le but de s'informer sur la situation prévalant dans le pays.

Il s'agit de la 7^e mission d'observation de la COPA qui, prenant une part de plus en plus active en matière d'observation électorale sur le continent américain, confirme son rôle stratégique dans le domaine de la consolidation de la démocratie. Fondée dans la ville de Québec en 1997, cette organisation réunit plus de 300 assemblées parlementaires d'États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, ainsi que des parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques.

Source : Commission de la démocratie et de la paix de la COPA



TABLE DES MATIÈRES

Mission D'Observation Électorale Au Paraguay	1
Venezuela-Cuba	2
République Dominicaine	2
Bolivie	3
Cuba-Mexique	4
L'union Européenne	4
Canada	4

LE VENEZUELA RÉALISE D'IMPORTANTES INVESTISSEMENTS À CUBA



Le président du Venezuela, Hugo Chávez, a signé avec Cuba 14 accords qui se traduiront par d'importants investissements dans l'industrie de ce pays à un moment où le gouvernement de Raúl Castro étudie les demandes populaires en vue de réactiver et de rendre plus efficace l'économie de l'île antillaise.

Ces accords de coopération visent notamment à développer dans l'île l'industrie chimique et pétrochimique de Ciego de Ávila, de Nuevitas et de

Sagua la Grande. La signature de ces accords permettra de faire passer de 65 000 à 150 000 barils par jour la production de la toute nouvelle raffinerie de Cienfuegos, d'améliorer sa capacité de stockage et de remettre en service l'oléoduc qui la relie au port de superpétroliers de Matanzas.

D'autres traités portent sur le développement de l'exploitation minière et métallurgique de gisements d'or, de cuivre-zinc et de chrome ainsi que la production de chaux, et d'au-

tres encore visent la réalisation conjointe de projets dans 55 usines et ateliers des secteurs pharmaceutique, du vêtement, du cuir et de l'édition.

Un autre des documents signés prévoit le financement par le Venezuela de la construction d'une centrale thermoélectrique à Holguín ainsi que l'achat par l'entreprise mixte cubano-vénézuélienne Transalba de deux navires de type Panamax. *Source: Prensa Escrita du Costa Rica*



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

La République dominicaine est une démocratie représentative dont les pouvoirs sont de trois ordres : exécutif, législatif et judiciaire. Le président nomme les membres du Cabinet, exécute les lois émanant du pouvoir législatif et fait office de commandant en chef des forces armées. Il est élu au suffrage universel direct pour un mandat de quatre ans.

Le 16 mai prochain se tiendront des élections présidentielles en République dominicaine. Les trois principaux candidats sont :

Leonel Fernández – Parti de la libération dominicaine (PLD)

Avocat de 54 ans qui a dirigé la République dominicaine de 1996 à 2000, il est le président de la République depuis 2004.

Points saillants de son programme électoral : Au cours de la campagne électorale qui s'achève, Fernández, qui a dirigé le gouvernement de la République dominicaine pendant une période où l'économie du pays était affaiblie par une profonde crise de son secteur financier, s'est employé principalement à faire ressortir les points forts de sa gestion en matière économique.

Miguel Vargas Maldonado – Parti révolutionnaire dominicain (PRD)

Points saillants de son programme électoral : Il promet d'abaisser les impôts afin de dynamiser l'économie et d'investir davantage dans les secteurs sociaux défavorisés. S'il est élu à présidence, Vargas promet que son gouvernement sera plus près des gens et favorisera une plus grande participation sociale.

Amable Arísty Castro – Parti réformiste social-chrétien (PRSC)

Points saillants de son programme électoral : Il s'engage à créer un climat favorable à l'investissement en diminuant les obstacles bureaucratiques, à injecter 4 p. 100 du produit intérieur brut (PIB) dans le système d'éducation, comme le prévoit la Loi générale sur l'éducation, et à combattre l'insécurité dans les villes en équipant mieux les policiers, en leur donnant une meilleure formation et en augmentant leurs salaires.

Autres candidats

Guillermo Moreno – Mouvement pour l'indépendance, l'unité et le changement (MIUCA).

Eduardo Estrella – Quatrième voie.

Pedro de Jesús Candelier – Parti de l'alliance populaire (PAP).

Trajano Santana – Parti révolutionnaire indépendant (PRI)

Centro Económico del Cibao
Research & Strategy

ENCUESTA NACIONAL



Le Centre économique du Cibao a publié le 13 mai les résultats du dernier sondage avant la tenue des élections du 16 mai. Il semble que le président et candidat à la réélection, Leonel Fernández, soit en tête avec 50,2 % de la faveur populaire, suivi de Miguel Vargas, avec 39,1 % et d'Amable Arísty Castro, avec 7,1 %.

Le plus frappant dans les résultats de ce sondage, c'est le peu d'écart qu'obtient Leonel Fernández au-dessus des 50 %, la marge d'erreur du sondage étant de 2,6 %. C'est donc dire que la faveur populaire dont jouit le candidat du Parti de la libération dominicaine ne dépasserait pas les 52,8 %, mais qu'elle pourrait se situer à 47,6 %, ce qui se traduirait par l'obligation de tenir un second tour de scrutin. Ce sondage a été réalisé auprès de l'ensemble de la population des 18 ans et plus aux quatre coins du territoire national. *Source: BBC en español*



LA LUTTE POUR L'AUTONOMIE EN BOLIVIE



À première vue, on a l'impression que le conflit bolivien à propos des revendications autonomistes est un conflit nouveau qui menace l'unité du pays. Pourtant, cette lutte pour l'autonomie ou le fédéralisme remonte à plus d'un siècle. La Bolivie est depuis sa création un État unitaire et centraliste, dont les différentes constitutions ont toujours établi un régime central. Dans la pratique, les décisions politiques, administratives, économiques et sociales ont toujours été dictées par le pouvoir central, d'abord depuis Sucre, puis depuis La Paz, à partir de 1899, le gouvernement central ayant alors déplacé son siège vers cette ville, justement à la suite d'un conflit entre fédéralistes et partisans du maintien d'un État unitaire.

Le développement de Santa Cruz s'est amorcé dans les années 1940 et a connu son apogée au cours de la décennie de 1970. Dans les années 1990, Santa Cruz était déjà devenue la région la plus prospère du pays, et c'est à cette époque que les revendications autonomistes se sont mises à prendre de l'ampleur. Les défenseurs de cette cause affirment que, ce qu'ils cherchent, c'est de rompre avec le centralisme intégral qui a caractérisé jusqu'ici l'État bolivien. Par conséquent, le référendum du 4 mai 2008 pour l'obtention de l'autonomie de ce département s'est tenu malgré l'opposition du président Evo Morales, qui en a d'ailleurs qualifié les résultats d'illégaux et a demandé à l'OEA de ne pas les reconnaître.

La consultation du 4 mai fut la première d'une série de quatre, dont les trois autres sont censées se tenir dans les départements de Pando, de Tarija et de Beni. Les résultats du référendum du 4 mai ont été les suivants : 85,82 % des suffrages exprimés ont été favorables au nouveau statut proposé pour le département, tandis que 14,18 % y ont été défavorables; 34 % des électeurs inscrits se sont abstenus de voter.

Cette dernière donnée a amené le président Evo Morales à affirmer que le référendum sur l'autonomie a été un échec, puisqu'en additionnant les abstentions, les votes pour le non et les bulletins blancs ou annulés, on arrive à près de 50 p. 100 du total. Suivant la loi référendaire, une consultation n'est valide que si la participation est supérieure à 50 p. 100 des électeurs inscrits, un seuil qui, d'après la Cour électorale, a été atteint dans le cas du référendum de Santa Cruz. Depuis la tenue du référendum, la préfecture de Santa Cruz s'est donné comme tâche immédiate d'implanter un régime universel d'assurance-maladie et d'établir un salaire minimum départemental qui découlera d'un accord entre l'entreprise privée et les travailleurs.

M. Carlos Dabdoub, le directeur des questions relatives à l'autonomie au sein de la préfecture de Santa Cruz, a fait savoir que, dans un délai de 90 jours à compter du lundi 26 mai prochain, date où les résultats officiels seront publiés par la Cour électorale départementale, des élections devront être convoquées en vue de choisir les nouveaux membres de l'Assemblée départementale. On assistera également à l'entrée en vigueur d'un nouveau système de répartition des redevances prévoyant que 50 p. 100 des recettes iront aux provinces productrices, 40 p. 100, aux provinces non productrices, et les 10 p. 100 restants, aux populations indigènes.

La plupart des observateurs ont vu dans cette victoire du « oui » au référendum du 4 mai une importante défaite politique pour Morales, sûrement la pire qu'il ait subie depuis son accession au pouvoir.

STATUT AUTONOME

Le référendum du 4 mai a rendu nécessaire de faire approuver le statut autonome de Santa Cruz qui, entre autres importantes mesures, prévoit ce qui suit :

- Création de "La República Camba", le grand rêve de la majorité des habitants du département de Santa Cruz
- Désignation des autorités judiciaires, électorales et fiscales
- Élaboration de la politique de redistribution des terres et des richesses départementales
- Reconnaissance des seules ethnies originaires de la partie orientale du pays
- Élection des députés qui formeront l'Assemblée départementale
- Établissement d'un salaire minimum départemental



Devant la situation qui règne actuellement dans le pays, le président Morales a promulgué, le 12 mai dernier, la Loi du référendum de révocation du mandat populaire afin de permettre la révocation ou la ratification de son propre mandat ainsi que de ceux de son vice-président et des préfets régionaux. Le scrutin se tiendra le 10 août prochain. Dans le cas du tandem constitué du président et du vice-président, les Boliviens devront répondre à la question suivante : « Êtes-vous favorable à la poursuite du processus de changement mené par le président Evo Morales Ayma et le vice-président Álvaro García Linera? ».

Suivant la loi promulguée le 12 mai 2008, pour que le mandat de ces deux dirigeants soit révoqué, le vote pour le « non » devra, en nombre, être supérieur à 1 544 374 et, en proportion, supérieur à 53,74 %, ces deux données correspondant aux résultats qu'ils avaient obtenus lors des élections de décembre 2005.

L'Agence bolivienne d'information signale que, dans le cas des préfets de département, pour que leurs mandats respectifs soient révoqués, le nombre de suffrages pour le « non » devra également être supérieur d'au moins un vote au pourcentage et au nombre de votes que chacun d'eux avait obtenus aux dernières élections. Source : *Journal La Razón de Bolivia*.

AUGMENTATION DE 70 P. 100 DES ÉCHANGES COMMERCIAUX ENTRE CUBA ET LE MEXIQUE

Lors de la XV^e séance du Comité d'entreprises Cuba – Mexique qui s'est tenue récemment à Cuba et à laquelle ont participé quelque 200 dirigeants d'entreprises cubaines et mexicaines, on s'est fixé comme objectif de stimuler et d'intensifier le commerce et les affaires entre les deux pays.

La rencontre, qui a duré deux jours, a eu lieu à l'hôtel National de La Havane. Le président de la Chambre de commerce de Cuba, Raúl Becerra, a fait remarquer que, pour le premier trimestre de l'année, les échanges commerciaux entre les deux pays se sont accrus d'au moins 70 p. 100 au regard de la même période en 2006. Les entrepreneurs mexicains qui ont participé à cette rencontre représentaient un large éventail de secteurs, notamment ceux de l'industrie alimentaire et sidérurgique, de l'énergie, du tourisme, des biens de consommation et de l'informatique.

Luz María de la Mora, responsable de l'Unité des relations économiques et de la coopération de la chancellerie du Mexique, a signalé que son pays importe de Cuba divers produits, notamment du rhum, du tabac, des produits chimiques, des médicaments et des produits du cuivre, pour une valeur totale de quelque 16 millions de dollars en 2007, alors que l'île importe du Mexique des produits agricoles et industriels pour un montant approximatif de près de 190 millions de dollars. Au cours de la rencontre, la Banque nationale du commerce extérieur du Mexique et la Banque nationale de Cuba ont signé un accord visant à stimuler les exportations et les importations entre les deux pays. *Source : Granma Internacional de Cuba*

**L'UNION EUROPÉENNE NE CÉDERA PAS AUX PRESSIONS COMMERCIALES DE LA COLOMBIE ET DU PÉROU**

Les pays membres de l'Union européenne et de la Communauté andine poursuivent leurs négociations en vue de la conclusion d'un important accord d'intégration qui créerait des instances de dialogue politique et de coopération technique et qui donnerait lieu à l'instauration d'une zone de libre-échange entre les deux blocs. Les pourparlers qui se sont tenus à ce jour ont permis de constater les différences de vues qui existent au sein de la Communauté andine concernant les conditions des éventuels accords commerciaux.



D'une part, la Colombie et le Pérou font pression pour qu'on procède le plus tôt possible à la libéralisation des marchés, alors que l'Équateur et la Bolivie s'opposent à l'ouverture actuellement proposée parce qu'elle est incompatible avec leur politique de gauche. La Colombie et le Pérou, dont les dirigeants sont en faveur du libre-échange, ont demandé de pouvoir poursuivre les négociations sans la participation de leurs voisins, mais la Commissaire chargée des relations extérieures de l'Union européenne, Benita Ferrero-Waldner, a fermé la porte à cette possibilité.

« Ce qui nous intéresse, c'est de négocier de région à région, de bloc à bloc, et nous entendons poursuivre dans cette voie », de dire M^{me} Ferrero-Waldner lors d'un entretien avec des journalistes à Quito, à un moment où les pays andins se lançaient mutuellement des accusations à propos de leur volonté politique de conclure un accord avec le bloc européen.

M^{me} Ferrero-Waldner a expliqué que l'Union européenne insistera sur la nécessité de faire en sorte que l'accord soit multilatéral, tant que les pourparlers en cours laisseront paraître une lueur d'espoir à cet égard, mais elle reconnaît que les différences qui existent entre les associés andins sur les plans politique et commercial pourraient constituer un obstacle insurmontable.

L'objectif de l'Union européenne est de conclure cet accord au cours du second semestre de l'an prochain. M^{me} Ferrero-Waldner a prévenu que si l'atteinte de cet objectif était compromise, il se pourrait qu'on envisage d'accéder à la demande de la Colombie et du Pérou. À ce jour, l'Union européenne et la Communauté andine ont effectué trois cycles de négociations. La prochaine séance de négociations se tiendra à Bruxelles du 7 au 11 juillet prochain. *Source: El tiempo de Colombia*

CANADA: DES RAPPORTEURS SPÉCIAUX APPLAUDISSENT À L'ADOPTION D'UNE MOTION EN FAVEUR DES PEUPLES AUTOCHTONES

Trois rapporteurs spéciaux des Nations Unies ont exprimé leur satisfaction devant l'adoption par la Chambre des communes du Canada d'une motion visant l'application des normes établies dans la Déclaration de l'ONU sur les droits de peuples autochtones.

Dans un communiqué, ils se sont dits convaincus que les principes énoncés dans ce document constituent une feuille de route qui devrait se

révéler fort utile dans l'élaboration des lois et politiques futures du Canada concernant les peuples autochtones et contribuer à l'amélioration de la situation des droits de la personne dans le pays. Ils ont ajouté que l'engagement du pouvoir législatif canadien à instaurer les mesures proposées dans la Déclaration envoie un puissant signal aux peuples autochtones du Canada et des autres pays.

La Déclaration de l'ONU, qui a été adoptée en septembre dernier par l'Assemblée générale, demande que s'établisse avec les peuples autochtones une nouvelle relation qui soit fondée sur les principes de l'égalité, de l'autodétermination et du respect des droits de tous. *Source : Centre d'actualités de l'ONU.*

**CONTACT**

Si vous souhaitez publier un article dans le bulletin d'information de la COPA, prière de le transmettre à l'adresse suivante:

Secrétariat Exécutif – Adresse: Av. Congreso de la Unión No. 66, Col. El Parque, Delegación Venustiano Carranza, C.P. 15969. México. D.F.

Tél.: (52 55) 5628-1300 ext. 6232 y 6229

Courriel: copa@congreso.gob.mx

Mme Caritita Saénz Vargas, députée

Secrétaire Exécutive de la COPA